



## FERMETURE – ASSOCIATION DES MAÎTRES COUVREURS DU QUÉBEC

La situation actuelle relative à la COVID-19 connaît d'importants développements et cela entraîne la mise en place de nouvelles mesures plus strictes, dans le but de protéger la société.

Les autorités gouvernementales du Québec ont ordonné en début d'après-midi, la fermeture de toutes les entreprises non essentielles, incluant les chantiers de construction et ce à partir de demain **24 mars à compter de 23h59**. Cette fermeture est **prévue jusqu'au 13 avril**.

Par conséquent, nous vous informons que **les bureaux de l'Association des Maîtres Couvresseurs du Québec seront également fermés du 24 mars au 13 avril 2020 inclusivement, mais certains services seront maintenus pour des interventions pour des infiltrations, des questions techniques ou administratives.**

Voici le numéro pour nous joindre en cas d'urgence : **514 248-5701**

Merci à tous de votre collaboration et rappelons que c'est tous ensemble que nous passerons à travers cette période difficile.

LA DIRECTION